

Direction : Direction Générale

Vie des Quartiers

REF : QUARTIERS2005001

OBJET : Convention entre la ville d'Aubervilliers et la régie de Quartier maladrerie -Emile Dubois

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du Conseil les membres des groupes «Union pour un Nouvel Aubervilliers» et «Union pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus,

DELIBERE :

Article 1 : approuve la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Association Régie de Quartier Maladrerie-Emile Dubois pour l'année 2005

Article 2 : autorise Monsieur le maire à signer ladite convention

Le Maire,